

VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE.

PRESIDENCE de Madame Monique LE SAINT jusqu'à la délibération n° 2007.02.04

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, Mme Anne de la BURGADE (représentante de M. Olivier LEBRUN), Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Claude VUILLIET, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN (à partir de la délibération n° 2007.02.01), M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Olivier LEBRUN représenté par Mme Anne de la BURGADE,
M. Jean-Claude BOSONNET.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 07 février 2007

Date d'affichage de la convocation : 07 février 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

N° de l'ordre du jour :

2007.02.09 Modification de la délibération pour la prise en charge des frais de déplacements lors des participations de Versailles Grand Parc aux salons du Marché International des Professionnels de l'Immobilier, MIPIM et du Marché des Professionnels de l'Implantation Commerciale et de la distribution, MAPIC.

- M. CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

27.02.07

Compte tenu du changement d'équipe municipale dans la commune de Saint Cyr l'Ecole, je vous propose de supprimer le mandat spécial confié à M. Philippe LAVAUD, pour se rendre à Cannes, lors du MIPIM, du MAPIC ou des deux salons, afin d'y représenter la Communauté de Communes du Grand Parc.

Par ailleurs, compte-tenu de l'avancement des projets d'aménagement à Bièvres, je vous propose d'ajouter Mme Paule Delmas, Conseiller Communautaire et Maire-adjointe de Bièvres.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront remboursés aux frais réels comme le permet la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 avril 1992.

Après avoir entendu le rapporteur,

le conseil communautaire :

- 1) *Donne mandat spécial à Mme Paule Delmas, Conseillère communautaire pour représenter la Communauté de Communes du Grand Parc lors du MIPIM ou du MAPIC à Cannes ;*
- 2) *Décide que les frais engagés, de transport, de restauration et d'hébergement seront remboursés aux frais réels sur production de justificatifs.*
- 3) *Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.*

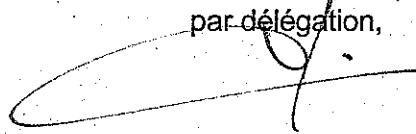
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

1992 04 15
12 00 00